

Valeur du conditionnel-temps

.....

Le conditionnel-temps a la valeur d'un futur lorsque le verbe principal est à un temps du passé (passé-composé, imparfait, plus-que-parfait, passé simple).

CONDITIONNEL PRÉSENT : FUTUR DANS LE PASSÉ

Le conditionnel présent équivaut au futur du passé lorsque, par rapport à un fait passé, on veut exprimer le futur :

Je croyais qu'il ne **viendrait** plus.

CONDITIONNEL PASSÉ : FUTUR ANTÉRIEUR DANS LE PASSÉ

Le conditionnel passé équivaut au futur antérieur du passé lorsque, par rapport à un fait passé, on veut exprimer le futur antérieur :

Je croyais qu'il serait très content dès qu'il **aurait vu** le résultat.

Exercice

.....
▶ Dans les phrases suivantes, donnez la valeur du conditionnel-temps.
.....

a) Il s'arrêta là, mais laissa paraître qu'après la vie qu'il avait vécue, et ses voyages, l'existence lui serait intolérable sur une terre entre un village pauvre et les bois. (Louis Hémon)

b) Je décidai de partir un lundi... Je partirais après souper, vers huit heures. Il fait encore jour. J'arriverais au pont une heure après. (Henri Bosco)

c) Le prisonnier promettait tout : il rendrait les places fortes, il remettrait les clefs de ses meilleurs villes, il donnerait sa fille en mariage. (Gustave Flaubert)

d) M^{me} Forestier avait décidé que le mariage se ferait en grand secret, en présence des seuls témoins, et qu'on partirait le soir même pour Rouen. (Guy de Maupassant)

Corrigé

- a) serait : futur par rapport au passé.
- b) partirais, arriverais : deux futurs par rapport au passé.
- c) rendrait, remettrait, donnerait : futurs par rapport au passé.
- d) se ferait, partirait : futurs par rapport au passé.